



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Mairie d'Amilly

B.P. 909

45209 AMILLY Cedex

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Amilly a progressivement mis en place des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), **agréés par la Direction Départementale et Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**, ce qui garantit la qualité de l'accueil de par un encadrement qualifié et des activités variées.

Dans le cadre de la politique du temps libre des enfants et des jeunes, **la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) du Loiret, contribue également au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs.**

Elle participe notamment par le biais de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » dans la mesure où la collectivité applique une tarification adaptée aux ressources des familles et répond à des critères qualitatifs.

Cette prestation de service est complétée par une aide financière appelée Acalaps (Aide complémentaire à la prestation de service) à laquelle la ville est éligible.

Ces structures fonctionnent en dehors et autour du temps scolaire comme suit :

- **Un accueil de loisirs extra scolaire** pour les enfants scolarisés de 3 jusqu'à 12 ans pendant les congés scolaires (Hormis Noël),
- **Un accueil de loisirs périscolaire matin et soir** dans toutes les écoles Amilloises
- **Un accueil de loisirs périscolaire pour le mercredi avec 2 formules d'accueil** qui sera inscrite dans le plan mercredi,
- **Une maison des jeunes pour les 12/20 ans** qui fonctionne à l'année, incluant un Point Information Jeunesse (PIJ).

La ville se fixe comme objectifs principaux :

- **De favoriser l'accès de ses services pour tous quelque que soit le milieu social,**
- **D'apporter une solution de garde pour les familles à caractère éducatif et ludique pour les enfants.**

Ces accueils se doivent d'être pour l'enfant un lieu :

- de détente,
- de découverte,
- d'apprentissages,
- de rupture avec la vie de tous les jours,
- d'éducation,
- et d'épanouissement.

Et leur fonctionnement fait appel aux notions :

- ✦ de participation active,
- ✦ de découverte de la vie en collectivité,
- ✦ d'autonomie,
- ✦ de citoyenneté,
- ✦ et de civisme.

## **I. L'ORGANISATEUR : LA VILLE D'AMILLY**

### ***Amilly, une vaste commune...***

Située dans le Loiret à l'est d'Orléans, la commune d'AMILLY compte **13 387 habitants** répartis sur **4 026 hectares**, ce qui fait d'elle une des communes les plus vastes du département.

La population de la commune se répartit en **4 quartiers distincts** :

- **le CENTRE BOURG**, qui comprend des commerces de proximité, des logements sociaux, l'église, la place du marché et les services municipaux,
- **VIROY**, zone pavillonnaire qui jouxte la ville de Montargis au nord où se trouve le centre hospitalier de l'agglomération,
- **SAINT FIRMIN-des-Vignes**, quartier résidentiel, séparé du reste de la commune par le Loing, qui accueille la zone commerciale d'Antibes,
- **LES GOTHS**, situé à l'est, qui conserve un fort aspect rural modifié depuis peu par l'arrivée de nouveaux lotissements.

**La ville appartient à la communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing** avec **14 autres communes** (Cepoy, Châlette-sur-Loing, Chevillon sur Huilard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant sur Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint Maurice sur Fessard, Solterre, Villemandeur et Vimory).

A l'image de l'Agglomération, il faut noter également **l'excellente situation de carrefour routier et autoroutier** avec sur son territoire le croisement de la RN60 (est-ouest) et de la RN7 (nord-sud) ainsi que la proximité des autoroutes A77 et A19.

### ***Amilly, ville amie des enfants...***

Parce que l'avenir des enfants et des jeunes est une priorité municipale, une réelle politique éducative a été engagée par la Ville.

La Ville couvre 3 secteurs dédiés à l'enfant comme suit :

- Le service Petite Enfance pour les 0/3 ans,
- Le service Éducation/Enfance pour les 3/12 ans,
- Le service Jeunesse pour les 12/20 ans.

Pour poursuivre l'amélioration de la vie quotidienne des enfants et des jeunes, pour favoriser leur participation et leur écoute et développer leur ouverture à la solidarité internationale, la Ville d'Amilly appartient depuis 2004 au réseau « Ville amie des enfants », créé en 2002 à l'initiative de l'UNICEF et de l'Association des Maires de France (A.M.F.).

A ce titre, la Ville a reçu le label « Ville amie des enfants » pour l'ensemble de ces activités et actions faites en faveur des enfants et des jeunes, label qui a été renouvelé, après validation du dossier de candidature, en novembre 2015 pour la période de 2014/2020.

L'obtention de ce label a incité plusieurs parents d'élèves à s'associer pour créer une antenne Amilloise UNICEF et ces derniers organisent des plaidoyers dans les écoles élémentaires, dans les collèges et lycées de l'Agglomération et participent aux moments festifs municipaux.

Pour commémorer la déclaration des droits de l'enfant, la municipalité organise chaque année vers le 20 Novembre, un après-midi thématique autour des droits de l'enfant.

Pour rendre l'évènement cohérent, les accueils de loisirs périscolaires, la maison des jeunes, le service Petite Enfance, les établissements scolaires et différents partenaires institutionnels, municipaux, associatifs ou privés y sont associés.

Des ventes d'objets ou de gâteaux confectionnés par les enfants ou leurs parents, des ateliers créatifs et ludiques, des animations et des expositions sont au programme de cette journée et l'ensemble de la recette est remise à l'Unicef.

En Mars, une autre journée dédiée aux jeux en famille avec un thème est mise en place.

## **Les groupes scolaires...**

### **L'école du CLOS VINOT – Secteur du bourg**

- 1 école maternelle – 6 classes – 164 élèves
- 1 école élémentaire – 14 classes dont 1 ULIS – 307 élèves

### **L'école des GOTHS –**

- 1 école primaire – 4 classes maternelles – 94 élèves – 5 classes élémentaires – 132 élèves

### **L'école de SAINT FIRMIN – Secteur zone commerciale**

- 1 école maternelle – 4 classes – 106 élèves
- 1 école élémentaire – 8 classes – 188 élèves

### **L'école de VIROY –**

- 1 école primaire – 6 classes maternelles – 174 élèves – 12 classes élémentaires – 322 élèves

### **Le collège Robert Schuman – Secteur de VIROY**

- 785 élèves

## **Un tissu associatif riche...**

Formé par des associations *sportives, patriotiques, à vocations sociales, culturelles ou de loisirs* soit plus de 70 souvent subventionnées par la ville et répertoriées dans un guide régulièrement diffusé auprès de la population.

## **Amilly, c'est enfin...**

Dans le domaine sportif : l'association des J3 sport avec près de 2270 adhérents, une maison des sports (inaugurée en 2005), un dojo d'envergure nationale (inauguré en 2003), un terrain de foot synthétique (inauguré en 2005), une salle de gymnastique (inaugurée en 2010), une piscine, 4 circuits pédestres, 2 circuits V.T.T, 1 circuit vélo....

Dans le domaine culturel : une médiathèque (inaugurée en 2011), une école municipale de musique et de danse, un centre d'exposition d'art contemporain « Les Tanneries » incluant une école d'art (inauguré en 2016), une saison musicale et des académies d'été orientées vers la musique baroque, un orgue (inauguré en 2009 à l'église Saint Martin au centre bourg), trois jumelages dans le cadre européen avec Nordwalde en Allemagne, Calcinaia en Italie et Villanova del Calmi en Espagne.

Dans le domaine social : une charte « Commune-Handicap » en vue de l'intégration des handicapés dans la vie économique, sociale et culturelle de la ville, des centres d'accueil pour des personnes en difficultés et une politique d'ouverture aux logements sociaux dans les divers quartiers.

Dans le domaine des loisirs : l'espace Jean Vilar avec de nombreuses animations, la fête de l'Europe le premier Week-end de juillet, la participation au concours régional du fleurissement (3<sup>ème</sup> fleur en 2012) et la ludothèque inaugurée en 2016.

## **II. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**

### **⌘ ORIENTATION 1 : CRÉER UNE HARMONIE SOCIALE ÉPANOUISSANTE EN DÉVELOPPANT L'AUTONOMIE, LA RESPONSABILITÉ ET LA CITOYENNETÉ**

#### **★ Objectif 1 : Favoriser l'ouverture au monde et à la différence**

L'ouverture au monde et à la différence est une condition indispensable pour permettre à l'enfant et au jeune de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle ils vivent.

Il s'agit donc de multiplier les lieux et les moments de rencontre avec l'autre, qu'il habite au bout du monde ou tout près, dans la même ville, qu'il ait le même âge ou qu'il soit plus âgé, qu'il provienne du même milieu culturel ou non.

★ **Objectif 2 : Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie collective**

L'éducation doit permettre à l'enfant et au jeune d'acquérir le sens de la responsabilité personnelle et collective face aux réalités du quotidien et aux grands problèmes du monde et le sens de l'intérêt public.

Ils doivent apprendre à reconnaître, à respecter, voire à élaborer avec d'autres des règles de vie communes.

★ **Objectif 3 : Créer des conditions permettant le choix, la découverte, la connaissance et l'intégration dans notre société actuelle**

L'enfant et le jeune doivent être amenés au maximum à concevoir et élaborer des projets qui les concernent et ce, en les éduquant au débat démocratique (écoute, respect et prise en compte de la parole de l'autre) et à l'analyse de leurs pratiques et de leurs souhaits.

★ **Objectif 4 : Préparer les responsables associatifs de demain**

Il s'agit de permettre à l'enfant et au jeune de s'impliquer dans la vie sociale locale. En développant les démarches de participation et de responsabilisation, c'est leur prise d'initiative qui est recherchée, de façon à leur permettre, à plus long terme, de devenir de futurs cadres associatifs. L'enfant et le jeune de milieux défavorisés doivent être particulièrement soutenus dans ce processus.

⌘ **ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER CHAQUE ENFANT DANS LA CONSTRUCTION DE SON PARCOURS ÉDUCATIF**

★ **Objectif 1 : Favoriser la cohérence entre les projets des différents établissements scolaires et la politique éducative de la ville**

Le temps de l'enfant et du jeune est souvent découpé entre les moments qu'ils passent en famille, à l'école et dans les accueils de loisirs.

Il s'agit donc de créer des moments de concertation entre les différents partenaires pour veiller à la cohérence et à l'articulation des projets d'établissements scolaires et à la politique éducative de la ville.

★ **Objectif 2 : Renforcer l'offre éducative en direction des adolescents**

Afin de prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque, l'offre éducative en direction des adolescents doit être renforcée quantitativement et qualitativement.

Les activités proposées doivent être des supports de formation citoyenne et de socialisation des jeunes et doivent donc leur permettre de s'engager dans des projets individuels et collectifs.

Les jeunes en situation de rupture avérée doivent pouvoir faire l'objet d'un accompagnement.

★ **Objectif 3 : Assurer une continuité dans le parcours éducatif de la petite enfance à la sortie de l'adolescence**

Il s'agit d'éviter la rupture dans les pratiques éducatives entre la petite enfance et l'adolescence. A chaque étape du développement de l'enfant, il faut repérer les compétences individuelles acquises, les reconnaître et les valoriser.

⌘ **ORIENTATION 3 : POURSUIVRE LES DYNAMIQUES ÉDUCATIVES COLLECTIVES**

★ **Objectif 1 : Soutenir l'implication des parents dans la collectivité**

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et du jeune.

Il s'agit de favoriser leur implication et leur mobilisation au sein de la communauté éducative.

Il est important de renforcer l'information en leur direction, garantir leur représentation dans les instances éducatives de la ville, mieux connaître leur point de vue, développer leur participation à des actions collectives et ce, de façon à ce que les parents prennent la place qui est la leur dans le processus éducatif.

★ **Objectif 2 : Favoriser l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune**

Développer la coordination entre les acteurs éducatifs suppose la mise en place d'outils de concertation qui doivent être adaptés aux réalités locales.

Des formations, des temps de rencontres, des instances locales peuvent par exemple être imaginés dans la perspective de créer une culture commune de travail en partenariat.

Quelques domaines semblent nécessiter particulièrement une action concertée : la prévention de la délinquance, le logement des jeunes, l'orientation et la qualification professionnelle, le droit à la sécurité et au respect...

⌘ **ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR L'INNOVATION EN ÉDUCATION POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DES ENFANTS ET DES JEUNES**

★ **Objectif 1 : Proposer de nouvelles formes d'actions éducatives pour répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des familles**

La communauté éducative doit être à l'écoute des besoins locaux et doit donc être soutenue dans ses démarches de création et d'innovation en matière d'offre éducative.

L'accueil du petit enfant doit ainsi être pensé de façon à s'adapter aux besoins des familles (que ce soit en matière de durée d'accueil et de projets pédagogiques).

Les enfants porteurs de handicaps doivent être mieux intégrés dans les structures éducatives. Le développement de l'offre d'activités doit être stratégique et répondre à des besoins identifiés localement.

★ **Objectif 2 : Mettre en place des espaces de réflexion et de débat sur l'action éducative, l'enfance et la jeunesse**

L'amélioration de la réponse aux besoins et l'expérimentation supposent l'existence d'espaces de réflexion et de débat qui réunissent les partenaires éducatifs et qui aient comme support des outils de connaissance des besoins : observatoire petite enfance, analyse de la fréquentation des structures de loisirs, taux d'échec scolaire...

Cette mise en réseau des acteurs aura pour finalité le renforcement de la qualité de l'offre éducative : qualification de l'encadrement, réalisation de projets pédagogiques, actions passerelles, actions de parentalité...

★ **Objectif 3 : Répondre aux besoins de formation des différents intervenants**

Tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'accompagnement des intervenants dans leur évolution professionnelle, tel que l'accueil des stagiaires, mise en place de formation interne...

⌘ **ORIENTATION 5 : PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX PUBLICS FRAGILISÉS**

★ **Objectif 1 : Élaborer une politique tarifaire équitable**

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'offre éducative, la collectivité doit engager une réflexion de fond sur les coûts d'inscription aux activités et adapter les tarifs en fonction des ressources des familles.

★ **Objectif 2 : Développer le soutien aux familles fragilisées pour permettre une véritable intégration des enfants et des jeunes dans le dispositif éducatif**

L'accès des enfants de familles défavorisées à l'ensemble de l'offre éducative doit être particulièrement soutenu et ce, à différents niveaux, par une aide financière d'abord, de façon à ce que les tarifs ne soient pas prohibitifs, par la mise en place d'actions adaptées (activités de proximité, soutien scolaire...) et par le développement de pédagogies innovantes (Éveil éducatif, dialogue avec les parents...)

★ **Objectif 3 : Sensibiliser tous les acteurs institutionnels aux difficultés des familles fragilisées**

Les acteurs éducatifs institutionnels doivent définir une stratégie commune en faveur des familles défavorisées de façon à promouvoir leur intégration dans la cité : actions spécifiques en direction des parents, développement d'outils dont les enfants ne disposent pas à la maison (informatique, jeux d'éveil, livres...), création d'activités visant à favoriser l'accès aux équipements culturels et sportifs...

## **⌘ ORIENTATION 6 : FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AU SPORT, À LA CULTURE, AUX SAVOIRS ET AUX LOISIRS**

### **★ Objectif 1 : Découvrir les différentes formes de pratiques sportives**

La dimension éducative de l'activité physique est primordiale pour l'enfant et le jeune.

Pratiquer un sport collectif ou individuel, est à chaque fois pour l'enfant et le jeune une occasion d'apprendre, de se confronter aux autres, de respecter des règles, de se dépasser... Le sport contribuant à leur développement et à leur équilibre de vie ; il favorise leur épanouissement et leur intégration dans la société.

### **★ Objectif 2 : Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques**

Un enfant et un jeune qui construisent leur personnalité doivent pouvoir accéder à l'art et à l'esthétique.

Il faut leur offrir la possibilité de manifester et de développer leur capacité de création et d'expression artistique. Il faut aussi leur permettre de s'inscrire dans les grands événements festifs de la ville et de fréquenter les équipements culturels.

### **★ Objectif 3 : Offrir à l'enfant et aux jeunes différentes situations d'apprentissage**

L'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune et la stimulation de leur curiosité passent par l'interaction entre expression et création, raisonnement et logique, activités ludiques, physiques et sportives.

C'est la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés qui leur permettent de développer leur personnalité.

## **II. MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS**

### **A- L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE :**

Rattaché au service Éducation/Enfance, il est agréé en **accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale d'Orléans (D.D.C.S.)**

Ils sont réservés **aux enfants scolarisés jusqu'à 12 ans et** sont organisés durant les congés scolaires d'Hiver, de Printemps, de Juillet, d'Août et de Toussaint.

#### **a) Les capacités d'accueil :**

- Hiver / Printemps / Toussaint -> **128 enfants au total**
  - > 56 places pour les moins de 6 ans
  - > 72 places pour les + de 6 ans
- Juillet -> **184 enfants au total**
  - > 64 places pour les moins de 6 ans
  - > 120 places pour les + de 6 ans
- Août -> **152 enfants au total**
  - > 56 places pour les moins de 6 ans
  - > 96 places pour les + de 6 ans

Les capacités d'accueil sont en fonction des locaux disponibles.

#### **b) Le lieu et les horaires d'accueil :**

L'accueil de loisirs extra scolaire est installé dans un grand parc boisé de 30 hectares, le Domaine de la Pailleterie, qui appartient à la commune.

Il fonctionne du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30, plage d'accueil fixe durant laquelle les enfants sont obligatoirement présents.

Pour répondre aux obligations professionnelles des familles, un accueil péricentre est mis en place comme suit :

- à la Pailleterie -> le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h45,
- et au Clos Vinot -> le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 17h45 à 18h45.

Un bus assure la navette Clos Vinot / Pailleterie matin et soir pour les enfants déposés à l'école du Clos Vinot.

Il est composé des **locaux suivants** :

- \* 1 pavillon réservé aux maternels avec 2 salles d'activités (2 x 29m<sup>2</sup>),
- \* 1 bâtiment avec 1 salle au rez-de-chaussée (65m<sup>2</sup>) et 2 salles à l'étage (60m<sup>2</sup>),
- \* 1 préau couvert en bois (418m<sup>2</sup>) cloisonné l'été en plusieurs lieux de vie,
- \* 1 salle pluriactivités d'environ 200m<sup>2</sup> inaugurée en 2018,
- \* 1 salle de restauration de 144 couverts inaugurée en 2018,

L'accueil de loisirs peut également disposer **des autres infrastructures tant sportives que culturelles de la ville** telles que la piscine, le stade, le dojo, la salle de gymnastique, les gymnases, la ludothèque, le centre d'Art des Tanneries, la médiathèque....

### ***c) La restauration :***

**Dotée d'une cuisine centrale agréée**, qui assure quotidiennement la confection d'environ 1000 repas pour les 4 groupes scolaires, la Ville met à disposition ce savoir faire au service des accueils de loisirs.

Les **repas sont livrés en liaison chaude ou froide** selon la réglementation en vigueur.

Les **menus sont élaborés par le gestionnaire** et validés par une diététicienne.

La Ville s'attache à préparer certains plats « maison » et met en place des menus spécifiques avec thème (Découverte des régions, des pays - semaine du goût – menu bio, végétarien - épices....).

Pour certains thèmes, les équipes d'animation sont associées au choix.

Les **familles sont informées** de la composition des menus soit par affichage soit par diffusion sous forme papier soit sur le site internet de la ville.

### ***d) Le budget éducatif :***

**Géré par le directeur**, il est fonction du nombre d'enfants présents et destiné à **l'achat de fournitures pédagogiques** en lien avec les projets d'animation, rémunérations d'intervenants spécifiques dans le cadre d'ateliers découverte (association, guide...) et droits d'entrées pour **les sorties extérieures** (musées, arboretum...).

### ***e) Le transport :***

Dans le cadre d'un marché public, **un service de bus** assure le transport des enfants matin et soir.

Pour permettre les déplacements prévus dans le cadre des activités, un ou plusieurs cars sont mis à la disposition des équipes d'animation.

### ***f) L'encadrement :***

**Des directeurs permanents** titulaires du B.A.F.D (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) encadrent les accueils de loisirs selon les périodes. Pour permettre un lien avec le temps scolaires, ces directeurs sont en poste de coordination périscolaire dans les écoles à l'année.

Leur formation B.A.F.D a été financée par la Ville.

**Pour l'encadrement des enfants**, la Ville recrute **périodiquement des jeunes** diplômés du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou en cours de formation, sur des postes de vacataires.

Sont intégrés également des **animateurs qui interviennent à l'année sur les temps périscolaires**.

Entre 10 et 20 animateurs sont recrutés selon les séjours.

Un encadrement spécifique supplémentaire pourra être envisagé dans le cadre de l'accueil d'un enfant en situation de handicap afin qu'il puisse participer à un maximum d'activités.

Afin de **constituer des équipes d'animation homogènes et cohérentes**, qui répondent aux objectifs du projet éducatif, **un dispositif de recrutement** a été mis en place comme suit :

- \* *Appel de candidatures* par la presse locale et affichage dans les services municipaux ou sur le site internet de la ville dès le mois de novembre,
- \* *Mise à disposition d'un dossier de candidature* au service Éducation/Enfance ou téléchargeable sur le site internet de la ville,
- \* *Étude des dossiers par les directeurs* des séjours dès le mois de Janvier,
- \* *Convocation à un entretien individuel* (appréciation de leurs motivations, leurs projets...),

Les directeurs chercheront à constituer des équipes mixtes (fille/garçon) avec un équilibre « diplômé – stagiaire » dont les compétences et centres d'intérêt sont différents et complémentaires (Sportif, manuel, artistique, scientifique...) pour que les plannings d'activités soient diversifiés.

Un travail préparatoire ponctué de 3 réunions de préparation avec l'ensemble de l'équipe encadrante, permettra de :

- Définir le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et des intentions du directeur,
- S'informer sur la législation,
- Définir les programmes d'activités,
- Mettre en place les règles de vie,
- Réfléchir sur la place de l'enfant et sur la prise en compte de ses souhaits,
- Réfléchir sur l'articulation des temps,

**L'équipe sera sensibilisée aux besoins de l'enfant selon les âges, à la sécurité physique, affective et morale** de tous sur tous les temps (de l'arrivée en péricentre, au temps de restauration, au temps calme jusqu'au départ).

Des projets d'activités seront demandés et évalués pour que chacun progresse dans son expérience.

Le projet pédagogique sera accessible sur le site internet de la Ville, affiché dans les accueils de loisirs et mis à disposition des familles sur demande.

Chaque séjour constitue son projet pédagogique avec ses propres intentions et thématiques.

#### **g) Le personnel de restauration et d'entretien :**

Issus essentiellement des services municipaux de restauration et d'entretien, les agents travaillent au quotidien auprès des enfants en respectant et appliquant scrupuleusement les réglementations en vigueur (méthode HACCP...). Pour assurer la continuité d'un service de qualité, le personnel suit régulièrement des formations.

#### **h) Les tarifs :**

La Ville applique des tarifs en fonction du quotient familial.

6 tranches ont été définies.

Les tarifs sont révisés chaque année et les familles peuvent les consulter sur le site internet de la Ville ou s'adresser directement service Éducation/Enfance.

Les tranches déterminent le tarif selon l'activité ou l'enfant sera inscrit.

#### **i) La communication avec les familles :**

Toute l'année, les élus, le personnel du service Éducation/Enfance, les directeurs de structure et les animateurs permanents s'efforcent de prendre en compte les remarques pour améliorer les prestations.



**Le site internet** est devenu un outil de communication incontournable pour la grande majorité des familles. Il relate très régulièrement des informations concernant les accueils de loisirs (modalités et périodes d'inscriptions...).

**Le bulletin Municipal** renforce le dispositif de communication sur le côté éducatif (articles sur des activités réalisées...) ou des brèves (Périodes d'inscriptions...).

La **presse locale** est également sollicitée pour informer, annoncer ou rendre compte des évènements du service Enfance.

Puis, **une plaquette d'informations est distribuée 2 fois par an** aux familles. Elle renseigne sur les périodes d'inscriptions, les modalités, les tarifs, la facturation.....

Un règlement intérieur plus complet viendra élargir l'information aux familles début 2019. Les familles devront le signer.

## **B- L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI :**

*Suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours, la Ville a réorganisé l'accueil de loisirs du mercredi avec 2 possibilités d'accueil pour répondre aux besoins des familles.*

*Dans ce cadre, la Ville souhaite s'engager dans le dispositif « Plan Mercredi » initié par le ministère de l'Education Nationale.*

*Cette labellisation renforcera le lien temps scolaire / périscolaire créé à l'occasion des rythmes scolaires.*

L'accueil du mercredi est déclaré comme accueil de loisirs périscolaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Orléans.

A ce titre, il doit répondre aux critères d'encadrement périscolaire mais pour assurer un cadre sécurité et garantir un accueil de qualité tant pour les enfants que pour les animateurs, la Ville a décidé d'appliquer les taux d'encadrement extrascolaires à savoir :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants plus de 6 ans

L'accueil est réservé **aux enfants scolarisés jusqu'à 12 ans**.

Comme l'extrascolaire, il dispose d'un budget géré par le directeur.

### **a) Les capacités d'accueil :**

- **Pour l'accueil à la journée :** -> **128 enfants au total**
  - > 56 places pour les moins de 6 ans
  - > 72 places pour les + de 6 ans
- **Pour l'accueil matin + repas :** -> **60 enfants au total**
  - > 24 places pour les moins de 6 ans
  - > 36 places pour les + de 6 ans

Les capacités d'accueil sont en fonction des locaux disponibles.

### **b) Le lieu et les horaires d'accueil :**

Face à la demande des familles, la Ville a du mettre en place 2 accueils distincts.

**L'accueil de loisirs à la journée** fonctionnera **au Domaine de la Pailleterie de 8h30 à 17h30**, plage d'accueil fixe durant laquelle les enfants sont obligatoirement présents.

Le même système d'accueil péricentre que pour les accueils extrascolaire est appliqué (voir chapitre A - III – b).

**L'accueil de loisirs matin + repas** se déroule à l'école du Clos Vinot **de 8h30 à 13h30**, plage d'accueil fixe durant laquelle les enfants sont obligatoirement présents.

Un accueil péricentre à partir de 7h30 est mis en place le matin. Pour le midi, les familles peuvent récupérer leur enfant entre 13h et 13h30.

L'école dispose des locaux suivants :

- \* 1 salle d'activités,
- \* 1 gymnase,
- \* 2 préaux.

**c) L'encadrement :**

Pour assurer le lien avec les autres temps de la semaine scolaire et prendre en compte le rythme de l'enfant dans son intégralité, les accueils du mercredi sont encadrés par des animateurs permanents qui travaillent dans les structures périscolaires des écoles (accueil périscolaire matin et soir – pause méridienne...).

2 directeurs titulaires du B.A.F.D (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), coordinateurs dans les écoles à l'année sont nommés.

Ce fonctionnement permet une meilleure cohérence dans la mise en place de projets, renforce le lien enfants/animateurs, rassure les familles et crée du lien avec l'école.

Comme dans le cadre extrascolaire, un encadrement spécifique supplémentaire, comme une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), pourra être envisagé dans le cadre de l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

Des réunions mensuelles sont mises en place avec pour objectifs :

- Suivi et évaluation du projet pédagogique inscrit dans le cadre du « plan Mercredi »,
- Retour sur les temps de paroles « enfant »
- Evaluation des projets et adaptation si besoin,

Une connaissance des projets d'école sera indispensable et permettra d'adapter les programmes d'activités en fonction. Les coordinateurs assureront ce lien auprès des directeurs d'école.

**Comme l'extrascolaire, l'équipe sera sensibilisée aux besoins de l'enfant selon les âges, à leur sécurité physique, affective et morale et au découpage de la journée** en veillant à ce que le mercredi soit considéré comme temps de relâche.

L'équipe veillera à prendre en compte les structures territoriales qui offrent un large champ d'intervention dans plusieurs domaines :

- Culturel : Médiathèque, Centre d'Art contemporain des Tanneries,
- Environnement : Découverte de site naturel, parcours pédestres...
- Historique : Découverte de sites locaux (Moulin Bardin)
- Sportif : Stade, dojo, salle de gymnastique, piscine...
- Loisirs : Ludothèque
- Citoyenne : recyclage – tri sélectif...

Les plannings d'activités incluront des temps dirigés en petit ou grand groupe, des temps décloisonnés (Mélange des groupes – Animation collective comme des grands jeux, spectacle) et des temps libres.

Des associations ou intervenants locaux seront aussi sollicités.

Le projet pédagogique, accessible sur le site internet de la Ville, affiché et mis à disposition des familles sur demande, sera inclus dans la charte de qualité du Plan mercredi.

Les plannings d'activités seront mis en ligne sur le site internet et distribués aux familles.

Un budget consacré au matériel pédagogique et aux sorties est mis à disposition des directeurs.

La communication reste similaire à celle mise en place pour les accueils extrascolaires.

## **C- LES ACCUEILS PERISCOLAIRES :**

Rattachés au secteur Éducation/Enfance en tant **qu'accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Orléans (D.D.C.S.)**, ils ont vu le jour en 1995 pour répondre avant tout à une demande de moyen de garde pour les familles contraintes par des obligations professionnelles.

Aujourd'hui, **6 accueils de loisirs périscolaires couvrent les 4 secteurs scolaires** d'Amilly.

Ils prennent en charge les enfants le matin de 7h00 jusqu'à l'ouverture des classes et le soir après la classe jusqu'à 18h45.

Avant 2017, les accueils fermaient à 18h30 mais la Ville a dû s'adapter à l'éloignement professionnel de certains parents (région parisienne), qui rentrent de ce fait plus tard.

### **a) Locaux mis à disposition :**

#### **☞ Secteur du CLOS VINOT : 2 accueils distincts**

- Accueil des élémentaires dans les locaux scolaires (1 préau servant de salle d'activités, 1 gymnase si disponible, 1 cour et un plateau de sports extérieur) ;
- Accueil des enfants de la maternelle dans des locaux périscolaires situés à l'école élémentaire (1 grande salle d'activités, 1 cour extérieure et 1 terrain clôturé avec pelouse).

*Les enfants des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis conjointement le matin dans les locaux maternels.*

#### **☞ Secteur de VIROY : 2 accueils distincts**

- Accueil des élémentaires dans des locaux périscolaires (1 grande salle d'activités, 1 salle de classe, 1 petite salle d'activités - 1 cour extérieure et un accès au terrain de sports).
- Accueil des enfants de la maternelle dans des locaux périscolaires (1 grande salle d'activités et accès à la cour de l'école).

#### **☞ Secteur de SAINT FIRMIN : 1 accueil commun**

- Accueil des enfants de maternel et d'élémentaire dans un bâtiment périscolaire (rez-de-chaussée pour les petits avec 2 salles d'activités – le 1<sup>er</sup> étage pour les élémentaires avec 2 salles d'activités – une cour extérieure fermée et la cour de l'école élémentaire).

#### **☞ Secteur des GOTHS : 1 accueil commun**

- Accueil des enfants de maternel et d'élémentaire dans des locaux périscolaires (1 salle d'activités et la cour de l'école).

### **b) Modalités de fonctionnement :**

Dans la continuité de maintien d'un service de qualité, la Ville a fixé un taux d'encadrement non assoupli comme suit :

- 1 animateur pour 10 enfants de - de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans

### **c) L'équipe d'encadrement :**

Le personnel d'encadrement est majoritairement diplômés ou stagiaire B.A.F.A ou du CAP petite Enfance. Un coordinateur est nommé dans chaque école et intervient sur les temps périscolaires en lien avec le temps scolaire. C'est le principal interlocuteur du directeur de l'école.

Intervenant sur les accueils du mercredi et en accueil extrascolaire, ils encadrent aussi la pause méridienne sur les mêmes sites scolaires ce qui assure une continuité relationnelle avec les enfants et une meilleure prise en compte de leur rythme.

Le projet pédagogique périscolaire matin / soir s'articulera essentiellement autour du rythme de l'enfant et les ateliers seront organisés en fonction. Des réunions mensuelles sont mises en place pour l'évaluation et le suivi du projet.

## **D- LA MAISON DES JEUNES :**

**Rattachée au service Jeunesse**, la Maison des Jeunes « La Gare » est une structure municipale répondant aux normes de sécurité et aux normes sanitaires imposées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Elle fonctionne à l'année par le biais des « accueils jeunes » et pendant les vacances scolaires. **Cette structure bénéficie d'une aide financière de la CAF.**

### ***a) Les objectifs***

Pensée et construite autour d'un objectif précis, à savoir **l'accueil d'un public adolescent âgé de 12 à 20 ans révolus**, cette structure permet à **l'équipe d'encadrement qualifiée et pluridisciplinaire** de bénéficier d'un environnement matériel adapté aux besoins spécifiques de ce public et de mener des actions éducatives cohérentes en toute sécurité.

Par le biais **d'activités variées et multiples**, tant culturelles que sportives ou dites « citoyennes » et/ou de « solidarité », l'équipe éducative veillera :

- A l'épanouissement personnel de chacun,
- A l'apprentissage de la responsabilité,
- A l'apprentissage de la vie en collectivité,
- A l'esprit de solidarité et d'entraide,
- Au respect humain et matériel,
- Au civisme,
- A développer un climat d'entraide entre les jeunes
- Au développement de l'autonomie notamment à travers la gestion du planning d'activités par les jeunes (savoir faire des choix, gérer son temps et ses vacances),
- A prendre en compte le rythme des adolescents,
- A favoriser l'échange et la communication avec les jeunes mais aussi avec les familles
- A la sensibilisation à l'environnement,
- Au développement de la sensibilité artistique et à la création, (faire naître des émotions face à une œuvre...)
- A permettre le déclenchement et la découverte d'émotions nouvelles notamment à travers des visites culturelles...
- A favoriser l'expression (écriture-orale...),
- A favoriser la prévention en matière de santé, de sécurité routière....,
- A favoriser la prévention de la petite et moyenne délinquance.

### ***b) La structure d'accueil***

Ce lieu de vie permet aux adolescents de **se retrouver en toute convivialité dans un espace bénéficiant de salles spécialisées**, chacune étant réservée à un usage précis, à savoir :

- une grande salle d'activité polyvalente avec mezzanine et coin lecture,
- une cuisine équipée,
- un labo photo,
- un Point Information Jeunesse (P.I.J.),
- une salle insonorisée en sous-sol,
- une salle d'activités annexe,
- un préau couvert extérieur,
- un terrain multisports.

L'équipe pédagogique bénéficie aussi, sur certaines périodes de vacances scolaires, des équipements municipaux extérieurs tels que la piscine, le dojo, le terrain de football, les gymnases.....

### **c) Les plages d'accueil**

- \* **Pendant le temps scolaire :**
- Mercredi : de 14h à 19h pour une capacité d'accueil de 36 jeunes,
  - Samedi : de 14h à 18h pour une capacité d'accueil de 36 jeunes.

☞ Ces **permanences sont de type ouvert**, les jeunes peuvent, durant les créneaux horaires, arriver et repartir à leur guise.

Ils peuvent participer aux animations mises en place, avoir recours au multimédia, s'informer auprès du Point Information Jeunesse et dialoguer avec les animateurs.

- \* **Hors scolaire :** fonctionne du Lundi au Samedi selon le calendrier des congés scolaires hors jours fériés.

☞ Les horaires de fonctionnement sont en fonction du **programme d'activités à la carte**. Les jeunes choisissent les activités en fonction de leurs centres d'intérêts. Une procédure d'inscription accompagnée du programme est envoyée à chaque adhérent au moins 2 semaines avant chaque période de vacances.

### **d) L'encadrement**

- un responsable de Service 3 UF DEFA/BEATEP
- une animatrice /directrice permanente B.A.F.A / B.A.F.D
- un animateur /directeur permanent B.A.F.A / B.A.F.D en cours
- un animateur permanent B.A.F.A
- une animatrice B.A.F.A temps partagé avec le service éducation
- un ou plusieurs animateurs (diplômés ou stagiaires) en renfort durant les vacances scolaires.

### **e) Le fonctionnement**

Le budget de fonctionnement est géré par le chef du service et régisseur principal du service Jeunesse.

L'équipe pédagogique élabore les programmes d'activités toujours en fonction d'objectifs pédagogiques et met en place des animations diverses et multiples telles que :

- **des activités de type culturel,**
- **des activités de type manuel,**
- **des activités de type scientifique,**
- **des activités de type sportif,**
- **des sorties de loisirs : Parc d'attractions...**
- **des sorties culturelles : Musées – Spectacle son et lumière – Théâtre - Exposition...**
- **des sorties sportives : Match basket PRO – Match de football ...**
- **des sorties et animations réservées aux 14/20 ans : Café théâtre – Concerts...**
- **des mini séjours à dominante sportive et / ou culturelle,**
- **des veillées** sur des périodes de vacances scolaires,
- **des actions "Mode d'emploi 2h pour savoir" : Cuisiner équilibré – Gérer un budget....**
- **des actions citoyennes et solidaires : Participation à la journée des droits de l'enfant en partenariat avec UNICEF – Echange avec les maisons de retraite locales - Aide aux restos du cœur - Lectures de textes aux cérémonies de commémoration...**
- **des actions de sensibilisation à l'environnement : Découverte de la faune et de la flore - Sensibilisation au tri sélectif et à la notion de gaspillage...**
- **des actions de prévention : Santé et équilibre alimentaire – Sécurité routière – Addictions (Tabac, drogues, réseaux sociaux...) - Animations de quartiers - Médiation - Partenariat avec les établissements scolaires et plus particulièrement en organisant des temps de présences d'animation et d'information de l'équipe pédagogique au sein du collège et des lycées.**
- **des actions de participation à la vie locale : Participation active à la fête de l'Europe...**

Un règlement de fonctionnement a été mis en place, celui-ci est signé par les parents et les jeunes. Ce règlement, à vocation pédagogique, permet de responsabiliser (droits et devoirs) les parents et les jeunes. Il doit permettre de faciliter la communication et engendrer une meilleure compréhension du fonctionnement.

Toujours dans le même esprit, les projets pédagogiques sont mis à disposition des familles.

D'autre part, l'équipe pédagogique est amenée parfois à accueillir, parmi le public, des jeunes qui présentent des handicaps (psychologiques et moteurs).

Afin de bien cerner et évaluer le type de handicap, une rencontre est effectuée en amont avec les parents. Celle-ci permet de déterminer si l'accueil de loisirs et son personnel sont en capacité d'accompagner ces jeunes dans des conditions satisfaisantes.

#### **E- POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J.) :**

Le P.I.J, **rattaché au service Jeunesse** est situé dans les mêmes locaux que la Maison des jeunes.

##### **a) Les objectifs**

#### **\* L'information Jeunesse**

**Réseau d'accueil** implanté dans toute la France, l'objectif est de **favoriser l'autonomie des jeunes par un meilleur accès à l'information.**

**Ouverts à tous, gratuitement, sans limite d'âge, sur un principe d'anonymat et de non discrimination**, les Bureaux, Points et Centres Régionaux d'Information Jeunesse (BIJ, PIJ et CRIJ) sont des lieux d'apprentissage de la citoyenneté et de découverte de l'autonomie.

Ils proposent une documentation riche, sur tous types de supports, actualisée, vérifiée et présentée de façon adaptée au public jeune.

Ils sont animés par des professionnels qui peuvent accompagner les jeunes dans leurs recherches d'information, tout en offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de faire leurs recherches de façon entièrement autonome.

Ces structures sont fréquentées non seulement par des jeunes mais aussi par les parents, enseignants, formateurs, travailleurs sociaux...

#### **\* Le Point Information Jeunesse**

C'est un **lieu qui permet aux jeunes** (adhérents ou non à la Maison des Jeunes), **parents... de se documenter « gratuitement »** en utilisant différents outils appropriés : Internet et fiches pédagogiques avec une édition nationale et régionale réactualisée.

D'autres informations sont disponibles telles que :

- des affichages d'offres d'emplois- Formations
- des aides à la rédaction de CV et aux techniques d'entretien d'embauche
- des animations sur différentes thématiques, formations (BAFA...)
- des découvertes de différents métiers à travers des vidéos-métiers et visites d'entreprises

Des visites, ateliers et formations sont aussi proposées :

- Visites d'entreprises,
- Actions « 2h pour savoir »
- Organisation de stages B.A.F.A / PSC1

##### **b) Les plages d'accueil**

Les Mercredis de 14h00 à 18h00

Les Jeudis de 14h à 17h30

Les Vendredis de 14h à 17h30

Les Samedis de 14h à 17h30